

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice.....	33
Présents	23
Pouvoirs.....	10
Présents et représentés.....	33

SEANCE DU VENDREDI 09 DECEMBRE 2022

Le vendredi neuf décembre deux mille vingt-deux à 18H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi deux décembre deux mille vingt-deux pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sous la présidence de Monsieur PERISSOL, Maire et sous la présidence de sa remplaçante Madame DE BREUVAND, 1^{ère} adjointe pour les délibérations n°DCM2022140, DCM2022141, DCM2022150.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire (absent aux délibérations n°DCM2022140, DCM2022141, DCM2022150 : n'a pas donné pouvoir),

Mme de BREUVAND, M. MOREAU, Mme MARTIN, Mme LEGRAND (absente aux délibérations n°DCM2022135, DCM2022140, DCM2022141, DCM2022150, DCM2022165 n'a pas donné pouvoir), M. GEFFRAY (absent de la délibération n°DCM2022127 à DCM2022131 : a donné pouvoir à Mme LEGRAND), Mme MARTINS (absente de la délibération n°DCM2022127 à DCM2022135 : a donné pouvoir à M. PERISSOL ; absente aux délibérations n°DCM2022140, DCM2022141, DCM2022150 : n'a pas donné pouvoir), M. KARI, Mme TABUTIN (absente aux délibérations n°DCM2022140, DCM2022141, DCM2022150 : n'a pas donné pouvoir), Mme PAGNON, Mme BETIAUX (absente à la délibération n°DCM2022165), Mme de VAULX-RICAUD, Mme CORTEGGIANI, Mme VINCENT, M. JONARD, M. FIKRY, Mme LEPRINCE, M. LUNTE, M. DARNET, Mme CHARMANT, M. JACQUET (absent à la délibération n°DCM2022166 : n'a pas donné pouvoir), M. MONNET, M. DAGOIS,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. LUCOT a donné pouvoir à Mme de VAULX-RICAUD (n'a pas donné pouvoir pour les délibérations DCM2022135 et DCM2022165)

M. ROSNET a donné pouvoir à Mme PAGNON
Mme EYRAUD a donné pouvoir à M. JONARD,
M BOISMENU a donné à Mme MARTIN,
M. BUDAK a donné pouvoir à Mme BETIAUX,
Mme BELIN a donné pouvoir à M. KARI,
M. CARPENTIER a donné pouvoir à Mme de BREUVAND,
Mme NAVEAU a donné pouvoir à Mme LEPRINCE,
Mme BATILLAT a donné pouvoir à M. LUNTE
M. FLEURY a donné pouvoir à M. MONNET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LEPRINCE

Mairie de Moulines
B.P. 1629
03016 Moulines Cedex

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE MOULINS

Tél : 04 70 48 50 00
Fax : 04 70 48 50 49

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACCESSIBILITE
DE LA VILLE DE MOULINS

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la commission communale d'accessibilité établit un rapport présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,

Vu l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du Maire,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics qui précise les dispositions concernant ce plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,

Vu la délibération du 28 mars 2013 relative à l'approbation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune de Moulin,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 30 novembre 2022,

Considérant que la Ville de Moulin a réuni la commission communale d'accessibilité le 22 novembre 2022 et a établi un rapport annuel d'accessibilité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport annuel ci-annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
L'adjointe déléguée à l'Urbanisme,
aux Travaux, au Commerce
et à la Commande publique



Dominique LEGRAND

Date de publication : 14/12/2022

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la ville de Moulines

2021-2022



Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022



Sommaire

1. Données générales	3
2. Voirie et espaces publics	4
3. Services de transports collectifs et intermodalité	7
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	9
5. Cadre bâti – Logements	10
6. Autres actions - Gouvernance, coordination et conseil/expertise	12
Conclusion	13

Contexte législatif

Article L 2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales

« Dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »

"Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant [...]

...Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées [...]

...Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports »

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022



1. Données générales

La Ville de Moulins, Préfecture de l'Allier, compte 19 664 habitants (source INSEE 2017) et s'étend sur un territoire de 8,61 km² traversé par la rivière Allier.

La commission communale d'accessibilité a été créée en décembre 2009.

Elle est actuellement composée des membres suivants (arrêté n°A2021SJ01 du 14 janvier 2021) :

- M. BERNARD Romain, conseiller délégué,
- Mme LEGRAND Dominique, adjointe au Maire,
- M. KARI Johnny, adjoint au Maire
- Mme BELIN Maud, conseillère déléguée
- Mme DE VAULX-RICAUD, conseillère municipale
- Mme MARTINS Nathalie, adjointe déléguée
- Association Valentin Haüy : M. GUERBOIS
- Association UNAPEI PAYS D'ALLIER : M. MAUGENEST
- Association des Paralysés de France : M. THEPOT
- FNATH : M. GUICHON
- Association Charcot-Marie-Tooth: M. CHAMAGNAT
- Académie du Commerce de Moulins : Mme GEORGES

M. BERNARD a démissionné du conseil municipal en octobre 2022.

La commission communale d'accessibilité s'est réunie le 22 novembre 2022.

La présidence de la commission est assurée par Monsieur le Maire. En l'absence de M. le Maire, Mme Dominique LEGRAND a assuré la présidence lors de la commission du 22 novembre 2022.

Ont également été invité à participer à cette commission, la Préfecture de l'Allier et la Direction Départementale des Territoires, Evoléo et Moulins Communauté.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

2. Voirie et espaces publics

2.1. Document d'accessibilité

La ville de Moulins a engagé la réalisation de son **Plan communal d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**, avec l'aide d'un bureau d'étude extérieur, EGIS Mobilité, en réunissant la commission communale d'accessibilité le 14 décembre 2009.

La ville a présenté le 22 juin 2011 à la commission communale d'accessibilité le rapport final réalisé par EGIS Mobilité.

Le 23 novembre 2012, la commission s'est de nouveau réunie pour valider le plan communal d'accessibilité et la ville a présenté les travaux réalisés et à venir en matière d'accessibilité.

Le PAVE de Moulins a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 mars 2013.

Dernièrement, la commission communale d'accessibilité s'est réunie le 13 novembre 2019, le 4 mai 2021 et le 22 novembre 2022.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

2.2.1. Bilan des travaux de voirie

Les travaux de voirie réalisés en 2021-2022 ou en cours de réalisation en 2022 concernent les sites suivants :

- **Feu tricolore place Cortet**
 - Mise en place d'un avertisseur sonore au carrefour à feux place Cortet
- **Rue des Six Frères**
 - Elargissement des trottoirs, mise aux normes des traversées piétonnes
- **Rue de Champilan**
 - Mise aux normes des traversées piétonnes (côté avenue du Professeur Etienne Sorrel)
- **Rue Blaise Pascal**
 - Mise aux normes d'une traversée piétonne
- **Rue de Narvik**
 - Création d'une voie verte en prolongement du pont de fer, réfection des trottoirs, création d'une place Gig-Gic avec accès voie verte
 - Passage piéton surélevé rue des Garceaux
- **Berges de l'Allier – abords aire de camping-cars**
 - Continuité de l'aménagement de la zone de loisirs
- **Abords de la Maison de la Rivière**
 - Réfection des trottoirs, mise aux normes des traversées piétonnes
 - Réaménagement de l'espace public

Les travaux d'aménagement débutés en 2022 et qui s'achèveront en 2023 concernent les sites suivants :

- **Chemin de Halage**

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

- Réaménagement complet suite aux travaux de confortement de la digue de la Brasserie et liaison avec l'accès au pont de fer
- **Raccordement 2^{ème} pont - Cours de Bercy**
 - Réaménagement de l'espace public
- **Projet 2023 : Raccordement 2^{ème} pont – Route de Montilly**
 - Réaménagement de l'espace public

2.2.2. Demandes diverses

Différents points particuliers relatifs au cheminement, au stationnement ou à la circulation ont été abordés lors de la commission communale d'accessibilité du 22 novembre 2022. Ces demandes sont issues des associations présentes à la commission, des observations des services et des demandes de la population.

1- **Association syndicale libre lotissement de Fromenteau – Cheminement piéton chemin de Fromenteau**

Trottoir dangereux chemin de Fromenteau, sur la droite en sortant de l'impasse Georges Bidault (pas de bordures, revêtement dégradé), circulation automobile importante (permet d'éviter la RD707)
=> présence de quilles, signalisation du cheminement piéton au niveau du virage chemin de Fromenteau - impasse Georges Bidault.

2- **Cheminement piéton rue Blaise Pascal – rue du Pont Ginguet**

Demande d'un ergothérapeute pour résidents rue du pont Ginguet (déficients visuels + handicap moteur) : les trottoirs n'ont pas toujours de bateau au niveau des passages piétons ou seulement d'un côté ou décalé par rapport au passage piéton
=> Rendre accessible le passage piéton rue Blaise Pascal. Le passage piéton rue Mathieu de Domsle est trop compliqué à rendre accessible avec présence d'une chambre téléphone sous trottoir.

3- **Accessibilité des trottoirs rue des Garceaux**

Du 3 au 33 rue des Garceaux, liaison piétonne avec pont de fer, traversées piétonnes rue des Garceaux (n°3) - rue de Lyon, demande mise en sens unique rue des Garceaux entre n°3 et 33, problème d'accessibilité des trottoirs, trop étroits, poubelles, passage très étroit au 41 rue de Lyon
=> réunion publique pour phase test de mise en sens unique rue des Garceaux entre n°3 et 33
Impossibilité technique avérée pour sécuriser les trottoirs tout en maintenant un sens de circulation et du stationnement.

4- **Circulation- Stationnement Gig-Gic rue de Decize**

Riverain rue de Decize demande mise en place de ralentisseurs entre carrefour rue du Repos et carrefour rue du Progrès, vitesse effrayante vue la largeur de voirie.
Demande également un emplacement réservé devant chez lui (maladie neuro dégénérative, marche avec une canne).
=> Réflexion sur circulation rue de Decize en cours suite à une réunion publique en juin 2022. Cette réflexion s'intègre dans une démarche globale en lien avec le plan de mobilité.
Place Gig-Gic pas possible aux normes actuelles, circulation à double sens, largeur insuffisante. Stationnement ne peut être privatisé sur espace public.

5- **APF France Handicap – Stationnement Gig-Gic aux Airelles** : demande place Gig-Gic aux Airelles pour une riveraine

=> Déjà 3 places Gig-Gic sur moins de 50 places. Norme 1 place pour 50 places. Demande déjà étudiée. Tolérance PM pour stationnement sur bande jaune le temps strictement nécessaire au chargement déchargement

6- **Stationnement Gig-Gic rue de Paris (villa Marguerite) :**

Projet d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap qui ouvrira prochainement en face du Tribunal judiciaire, rue de Paris : est-ce que l'aménagement d'une place Gig-Gic pour le tribunal ou sur voirie est envisageable ?

Accusé de réception en préfecture
063 216394003 2022-12-08 10:00:24
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

=> place Gig-Gic rue de Paris devant la chocolaterie Serardy. Pas de place plus près ; circulation en double sens rue de Paris.

- 7- **Stationnement Gig-Gic rue du Dr Denis** : riverain demande place Gig-Gic à côté de son domicile, 4 rue du Dr Denis (places de stationnement en épi).

A noter, il y a une place à 100m rue du Dr Denis vers l'école Léonard de Vinci et une place plus éloignée devant le centre commercial Thonier (La Poste).

=> Places disponibles dans le quartier, créer une place Gig-Gic à hauteur de l'Open Smart Soli'city.

- 8- **Stationnement rue Colombeau**

Suite aux travaux de réfection de la rue, problème de stationnement : la place en face de mon habitation a été supprimée, mon père handicapé ne peut plus s'y garer. Demande autorisation de stationner non pas sur le trottoir mais sur l'accotement, éventuellement mettre en place une place Gig-Gic sur cet accotement.

=> 1 portail sur la propriété avec possibilité de rentrer une voiture. Pas de modification de l'aménagement, il y a des places de stationnement à proximité.

- 9- **Stationnement Gig-Gic rue de Lyon (commerce coiffure angle bvd Ledru Rollin)**

Demande place Gig-Gic devant son commerce. Clientèle personnes âgées à mobilité réduite. La place Gig-Gic la plus proche est vers le bureau de tabac mais toujours prise.

=> Etude pour mise en zone 30 dans le quartier rue de Lyon – rue des Couteliers (entre boulevard de Courtais et rue du 4 Septembre). Dans ce cadre, la ville travaille un projet pour créer une place Gig-Gic rue de Lyon devant la mission locale, pour agrandir le trottoir afin de marquer l'entrée en future zone 30 (création d'une "oreille") et pour créer des surbaissés angle rue de Lyon bvd de Courtais (sauf devant le restaurant, très complexe). Effacer la place Gig-Gic pas aux normes devant le Tabac lorsque création de la nouvelle place.

- 10- **Cheminement – traversée piétonne rue du Cerf-Volant**

Demande si possibilité de créer un cheminement accessible (passage surbaissés) au niveau du passage piéton situé 34 rue du Cerf-Volant, devant l'entrée de l'Ehpad St François.

=> mise aux normes à faire

- 11- **Cheminement piéton rue des Minimes :**

Passage piéton rue des Minimes : les surbaissés ont été réalisés en décalage du passage piéton. Mal voyante, cela est dangereux

=> reprise peinture du passage piéton (réalisé)

- 12- **UNAPEI 03 – Revêtement trottoir :**

Se plaint de l'état dégradé du trottoir devant leur accès 13 avenue du Général de Gaulle. Demande réalisation d'un revêtement béton ou enrobé pour sécuriser l'accès et éviter les chutes (accès PMR).

=> Entretien des trottoirs. A eux de reprendre et d'aménager les entrées véhicules (dégradations dues au passage de véhicules).

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

3. Services de transports collectifs et intermodalité

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose à toutes les autorités organisatrices de transports de rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement (les systèmes de transport et leur intermodalité) aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Moulins Communauté, en qualité d'Autorité Organisatrice des transports, en collaboration avec les associations concernées, a élaboré un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA). Celui-ci fixe la programmation de la mise en accessibilité des services de transport, dans un délai de 10 ans, définit les modalités de l'accessibilité des différents types de transport et prévoit les cas d'impossibilité technique de mise en accessibilité.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité de Moulins communauté a été approuvé en Conseil Communautaire le 19 juin 2009.

En prolongement de la loi du 11 février 2005, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées », définit les nouvelles normes d'accessibilité notamment pour les réseaux de transports. Les décrets d'application donnent les détails des règles que Moulins Communauté doit dorénavant appliquer en termes d'accessibilité et imposent la mise en place du Schéma Directeur d'Accessibilité/Agenda d'Accessibilité Programmée (SD'Ap).

Le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée (SD'Ap) de Moulins Communauté a été adopté en Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, par délibération n°C.15.167. Ce SD'Ap prévoit notamment un programme de travaux de mise en accessibilité des quais bus pour les années 2016-2017-2018.

Des travaux d'accessibilité sont programmé dans le prolongement du SD'Ap pour maintenir le réseau accessible.

3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Un travail est en cours entre la ville de Moulins et l'agglomération pour aménager les deux arrêts « place d'Allier » situés place Garibaldi. L'aménagement est particulièrement complexe du fait de la circulation importante sur ce carrefour, de la présence importante des bus urbains et de la forte fréquentation piétonne sur ce secteur. La ville de Moulins souhaite travailler l'aménagement de ce carrefour dans le cadre des travaux du deuxième pont sachant qu'un plan de mobilité va être réalisé par Moulins Communauté.

Ainsi, 75 points d'arrêts sont accessibles à fin 2020 sur la commune de Moulins.

Outre les deux arrêts « place d'Allier à rendre accessible, deux autres arrêts doivent être programmer du fait des modifications des lignes essentielles en septembre 2019 (nouvelle DSP) : un arrêt Chemel, rue Henri Barbusse, et un arrêt Murière, avenue de la Libération.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Arrêts accessibles sur Moulins : 75 points d'arrêt accessibles

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coupole	Les Chartreux	Courtais	Cimetière	Châtelains	La Murière (1)	Ecole de musique	Ecole de musique (1)
Gare Denis Papin (1)	Les Gâteaux		Clinique St-Odilon	Pont Régemortes	Place des Martyrs (1)	Médiathèque	Médiathèque (1)
Gare SNCF	Commissariat / Lycée Banville (1)		Lycée Banville	Duret	Montepulciano (1)	Place de Lattre de Tassigny	Anne de Beaujeu (2)
Guillaumin Saint-Odilon	Robinson		CCI	Charles Rispal	Genest (1)	Parc Villars (1)	
Commissariat/Lycée Banville (1)	Thonier / Champins			IUT	Pont de bois	Route de Montilly (1)	
Multiplexe	Hôpital Général			ESPE			
Place Jean Moulin	Collège Ch. Péguy			Palais de Justice			
Préf. Conseil Général				Place Cortet			
Théâtre							
Zone Commerciale Sud							

2019	2020	2021	2022	2023			
		Chemel (1)			Murière (1)		
					Pl. d'Allier (2)		

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022



4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Suite à l'ordonnance publiée en octobre 2014 pour mettre en œuvre des « **Agendas d'Accessibilité Programmés** » (Ad'Ap), la ville a engagé la réalisation de ces Ad'Ap. Ces documents précisent la nature des travaux à réaliser et leur coût. Il engage le gestionnaire de l'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 9 ans. La ville de Moulins a déposé en Préfecture son Ad'Ap en janvier 2017 et il a été accepté par la Préfecture le 24 janvier 2017.

91 ERP ont été diagnostiqués et 78 nécessitent des travaux de mise en conformité, pour un montant total de 1 816 000 € TTC réparti sur 9 ans.

4.2. Travaux réalisés 2021-2022

D'importants travaux de réhabilitation complète ou de mise en conformité ont été ou sont réalisés en 2021 ou 2022 sur différents ERP, dont certains se termineront cette fin d'année :

- **CAS Bat B et C** => Mise en accessibilité complète (RDC).
- **Maison du Temps Libre** => création d'une rampe pour l'accès bâtiment, 2 places Gig-Gic, cheminement (2021).
- **Gymnase des Mariniers** => Réaménagement de l'ensemble des bâtiments (2021).
- **Boutique à l'essai (rue d'Allier)** => Réaménagement de l'ensemble du local (2021).
- **Ecole des Coquelicots** => Prolongement d'une rampe pour améliorer l'accessibilité (2021).
- **Ecole La Comète** => Création d'une rampe pour améliorer l'accessibilité (2022).
- **Centre de loisirs des Mounines** => Réaménagement de l'ensemble des bâtiments et mise en conformité complète (sept 2021-sept 2022).

4.3. Travaux en cours 2022

D'importants travaux de réhabilitation complète et de mise en conformité sont en cours de réalisation en 2022 sur différents ERP :

- **Espace jeunes (rue de la Flèche)** => Mise en accessibilité complète.
- **Tennis couverts** => Mise en conformité complète.

4.4. Projets 2023

D'importants travaux de réhabilitation complète et de mise en conformité sont projetés en 2023 :

- **Ecole des Gâteaux** => Mise en conformité complète, programme pluriannuel.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

5. Cadre bâti – Logements

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

La ville de Moulines invite Evolée à ses commissions communales d'accessibilité pour conforter la démarche de recensement des logements accessibles sur la commune.

Evolée a réalisé son Agenda d'accessibilité (Ad'Ap). Il concerne la mise en accessibilité de 82 ERP sur une durée de 9 ans pour la réalisation des travaux (2016 à 2024) pour un montant supérieur à 1 100 000 €.

5.2. Éléments de suivi

La liste présentée des logements accessibles est mise à jour en fonction des données transmises par Evolée.

Un important travail est accompli au sein d'Evolée dans le cadre d'une commission qui étudie les demandes des résidents pour améliorer les conditions d'accessibilité aux logements (notamment l'aménagement des salles de bain).

Logements collectifs et individuels – Bâtiments accessibles :

Immeubles collectifs – Nbr logements accessibles PMR	RDC	Etage
MOULINS LES GATEAUX .	1	120
MOULINS CHAMPINS C-D-H...K-GARAGES	8	0
MOULINS CHAMPMILAN A...K	1	157
MOULINS CHAMPMILAN L...N	4	0
MOULINS CHAMPMILAN P	1	0
MOULINS CHAMPMILAN O	1	0
MOULINS ILOT THONIER B...D	1	108
MOULINS CHAMPMILAN R...V	10	0
MOULINS CHAMPMILAN X	2	0
MOULINS CHAMPMILAN W-Z	3	0
MOULINS LES AZALEES	4	0
MOULINS ILOT THONIER E	2	0
MOULINS NOMAZY B-D...K-GARAGES	30	34
MOULINS LES SAULES	2	0
MOULINS 94 RUE DE PARIS	1	0
MOULINS 128-130 RUE DES POTIERS	2	0
MOULINS LES MARINIERS	2	0
MOULINS 33 RUE DU PONT GINGUET	2	0
MOULINS 31-35 PONT GINGUET	6	10
MOULINS 33-35 LA FRATERNITE	2	0
MOULINS 14 RUE DE LA FRATERNITE	3	13
MOULINS RUES FRATERNITE/L BLANC	4	16
MOULINS 1-3 RUE DES PECHEURS	1	0
MOULINS 44 RUE DE LA FRATERNITE	3	0
MOULINS 62-68 RUE JM NEUVILLE	2	10
MOULINS 34 RUE DU DOCTEUR DENIS	8	18
MOULINS 30 COURS DE BERCY	3	13
MOULINS 9-11 RUE DES MINIMES	1	0
MOULINS 19 RUE ACHILLE ROCHE	1	0
MOULINS 10 RUE DE CHAMPMILAN	1	0
MOULINS PORTE DE PARIS	4	0
MOULINS LES LAVANDIERS	0	0
MOULINS 37 RUE DE VILLARS	1	0

Accusé de réception en préfecture
003-21030909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

MOULINS 27 RUE DELORME	2	0
MOULINS CITE SORREL	2	0
MOULINS NOMAZY PYRACANTHAS	2	0
MOULINS MARIE LAURENCIN	2	0
MOULINS 7-9-11 RUE DE L'HORLOGE	1	0
MOULINS LES MARINIERS	10	0
MOULINS RUE DES ECHARTEAUX	12	0
MOULINS RUE DES COULARAYS	9	0
MOULINS RUE JEAN GUILLOT	13	0
MOULINS RUE DES MESANGES	12	0

- ⇒ 185 logements en RDC et 517 logements en R+1 et plus
- ⇒ soit un total de 702 logements accessibles

Recensement des foyers accessibles

Foyers exploités - Nbr logements accessibles PMR	RDV	Etage
Moulins – Foyer Sainte Thérèse	0	70
Moulins – Bon Pasteur	13	51

- ⇒ 13 logements en RDC et 121 logements en R+1 et plus
- ⇒ soit un total de 133 logements accessibles en habitat collectif

Total

- ⇒ 198 logements en RDC et 638 logements en R+1 et plus
- ⇒ 836 logements individuels accessibles

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022



6. Autres actions - Gouvernance, coordination et conseil/expertise

• Gestion des demandes de la population

La ville de Moulins met en place différents supports pour répondre aux demandes de la population. Les administrés peuvent écrire au Maire, s'adresser directement au Maire ou aux élus dans le cadre des réunions « Les Elus à votre rencontre », signaler une demande par le site internet ou l'application mobile de la ville de Moulins.

Les demandes particulières de la population ou des associations sont d'abord étudiées dans le cadre d'une réunion hebdomadaire intitulée « Point Traitement des Demandes », qui réunit des élus, les services techniques et la Police Municipale. Les demandes nécessitant une certaine expertise sont abordées au cours de la commission communale d'accessibilité.

Le CCAS peut venir en aide aux personnes à mobilité réduite.

• Communication dans le journal municipal

En outre, la commission communale d'accessibilité aborde régulièrement deux questions qui nécessitent régulièrement une opération de communication dans le journal municipal :

- Accessibilité des trottoirs : laisser libre le cheminement (problème des vélos circulants ou stationnant sur trottoir et des véhicules stationnant sur trottoir)
- Explication de la réglementation sur les zones de rencontre et zones 30 (partage de la voirie)

Un dossier spécial « Handicap : l'accessibilité pour tous à Moulins ! » a été publié en mai 2021 évoquant :

- l'école inclusive,
- l'emploi handicapé
- l'adaptabilité des infrastructures communales aux PMR
- le magazine en braille
- les transports
- un soutien médico-social porté par le CCAS.

• Site internet de la ville de Moulins

La ville de Moulins a actualisé son site internet en créant une rubrique *Accessibilité (Ma Ville / Vie quotidienne / Accessibilité)*.

<http://www.ville-moulins.fr/ma-ville/vie-quotidienne/accessibilite.html>

Conformément à la réglementation, deux documents ont été insérés et sont consultables :

- La liste des ERP situés sur le territoire communal qui ont réalisés un ADAP
- La Liste des établissements sur le territoire communal accessible aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Conclusion

Des travaux de voirie continuent d'être réalisés conformément au PAVE. Un linéaire particulièrement important de réaménagement des espaces publics en centre ville a été effectué depuis 2006 (cours Anatole France et Jean Jaurès, quartier de la gare, place d'Allier et abords, place de la Liberté, parking des Jardins Bas, place du Maréchal de Lattre de Tassigny...). Des travaux sont réalisés ponctuellement en fonction du programme annuel de réfection de voirie, avec création de passages surbaissés. L'élargissement de la zone 30 en centre-ville en 2020 a permis d'améliorer les cheminements piétons.

Aujourd'hui, de nombreux travaux autour des berges de l'Allier vont améliorer l'accessibilité dans ce secteur.

Concernant le bâti, d'importants travaux de mise en conformité ou de réhabilitation ont été ou sont réalisés (centre de Loisirs des Mounines, Espace jeunes, Tennis couverts...). La réhabilitation de l'école des Gâteaux (maternelle et primaire) est prévue à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Moulins Communauté continue de travailler sur son programme de travaux pour rendre le réseau de transports urbains accessible. Un travail en concertation avec la ville est mené pour rendre accessible toute la chaîne de déplacement lorsque des travaux d'accessibilité sont réalisés sur des arrêts de bus.

Evoléa a également réalisé son agenda programmé d'accessibilité et continue de réaliser des travaux dans les logements anciens pour améliorer la vie des résidents.

La ville de Moulins traite régulièrement les demandes de la population, dont les demandes relatives à l'accessibilité. Si cela le nécessite, les réponses sont parfois appuyées par les discussions abordées dans le cadre de la commission communale d'accessibilité de la ville de Moulins.

L'accessibilité est un enjeu essentiel. La ville de Moulins a à cœur de faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap. Les actions effectuées en 2021 et en 2022 et les actions en cours vont dans ce sens.

Accusé de réception en préfecture
003-210301909-20221209-DCM2022157-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022